PROJET PÉDAGOGIQUE



Accueil Extrascolaire Oxalis

À compter de septembre 2024



Oxalis, École des Épis d'Or, Chemin de l'Alphabet 38760 Saint-Paul de Varces

Téléphones : 06 84 51 24 49 (Oxalis) ou 04 76 72 81 88 (Mairie)

Mails: servicejeunesse@saintpauldevarces.fr
oxalis@saintpauldevarces.fr





PRÉAMBULE2					
FICHE	SIGNALÉTIQUE	3			
I. LE	CONTEXTE	4			
1-	L'environnement	4			
2-	Le public accueilli	4			
3-	Les locaux	4			
4-	Les horaires	5			
5-	Les différents temps				
a)	L'accueil du matin (8h – 9h)	5			
b)	Rangement et rassemblement (9h00 – 9h30)	5			
c)	Activités du matin (9h30-11h)	5			
d)					
e)	Le temps du midi (12h-13h)	6			
f)	Le temps calme et la sieste (13h – 14h15)	6			
g)	Activités de l'après-midi (14h30-16h)	6			
h)	Goûter et temps libre 16h – 17h30	6			
6-	Les régimes spécifiques	6			
7-	L'équipe pédagogique	7			
a)	Organisation	7			
b)	Rôles et missions de chacun	7			
8-	La sécurité	9			
a)	Plan Vigipirate	9			
b)	Les repas et goûters	9			
c)	Sécurité physique et morale	9			
d)	Projet d'accueil individualisé (PAI)	9			
e)	Encadrement	10			
9-	Solidarité et développement durable	10			
10-	Communication	10			
11-	Entretien des locaux	10			
II. LE	S OBJECTIFS	11			
1-	Objectifs éducatifs	11			
2-	Objectifs Pédagogiques	11			
3-	Un mini camp	11			

PRÉAMBULE

Ce projet pédagogique est l'expression des objectifs éducatifs et humains dont l'équipe pédagogique dispose. Ce document permet de définir les axes principaux de nos actions durant ces temps d'accueil extrascolaire. Ce document est élaboré en équipe, en réunion ou de manière informelle. Il constitue un document ressource pouvant être amené à évoluer.

L'accueil de loisirs l'Oxalis demeure un lieu privilégié pour la socialisation de l'enfant, au même titre que l'école. Au travers d'activités adaptées aux besoins de l'enfant et en accord avec les objectifs pédagogique, l'animateur est le chef d'orchestre permettant à l'enfant d'évoluer et de s'épanouir, collectivement et individuellement, tout au long de l'année.

FICHE SIGNALÉTIQUE

	Dénomination	Mairie de Saint-Paul de Varces	
L'organisateur	Adresse	Place de l'Église, 38760 Saint-Paul de Varces	
	Téléphone Email	04 76 72 81 88 servicejeunesse@saintpauldevarces.fr	
	Dénomination	Accueil de Loisirs	
L'ALSH Oxalis	Adresse	Chemin de l'Alphabet 38760 Saint-Paul de Varces	
	Téléphone	06 84 51 24 49	
	Horaires	Vacances scolaires	8h – 18h

I. <u>LE CONTEXTE</u>

1- <u>L'environnement</u>

L'accueil de loisirs l'Oxalis est situé sur la commune de Saint-Paul de Varces, dans l'enceinte du groupe scolaire « les Épis d'Or », unique école de ce village d'environ 2200 habitants.

2- Le public accueilli

À partir de 3 ans (à la date d'anniversaire) jusqu'à 11 ans (fin d'année de CM2).

2 groupes d'enfants sont formés en fonction des tranches d'âges :

Les P'tits Loulous : de 3 à 5 ans.

- Les Loulous : de 6 à 11 ans.

Conformément à la réglementation, la commune s'engage à favoriser l'accueil des enfants en situation particulière et notamment les enfants en situation de handicap.

Cet accès est toutefois conditionné à une prise de contact préalable des responsables légaux permettant une étude au cas par cas et une analyse des moyens spécifiques qu'il est nécessaire de déployer pour garantir l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.

En concertation avec les familles, il sera mis en place un protocole d'accueil qui précise les conditions d'accueil de l'enfant, le respect des besoins spécifiques de la vie quotidienne de l'enfant, afin de lui proposer des activités et des temps d'accueil adaptés à ses capacités. Et de manière plus générale communiquer avec la famille et respecter toutes les conditions d'un bon accueil respectueux et sécurisant pour l'enfant.

Quel que soit le type d'handicap, la qualité des relations entre l'équipe d'animation et les familles d'enfants porteurs de handicap et l'instauration d'un lien de confiance est indispensable.

3- Les locaux

Afin d'assurer la sécurité de tous, mais également pour respecter le rythme de chacun, les enfants des niveaux maternelles et élémentaires sont répartis dans deux lieux distincts.

	Élémentaires	Maternelles
Lieu d'accueil	Oxalis 1	Oxalis 2
Lieu de goûter	Oxalis 1 ou extérieur	Oxalis 2 ou extérieur
Extérieur	Cour maternelle (côté portail)	Cour élémentaire (côté portail)

Chacun de ces lieux d'accueil disposent de sanitaires cloisonnés à proximité immédiate. L'aménagement des différentes salles permettent un accès libre aux jeux, aux jouets, aux livres et au matériel de dessin. Du mobilier adapté est mis en place pour permettre aux enfants d'accéder facilement au matériel et faciliter le rangement.

L'ALSH dispose également à proximité de certains points d'intérêts tels qu'une mare pédagogique, un city stade, un petit terrain de basket sur le parking de l'école. La bibliothèque de l'école est également accessible sur demande ainsi que la salle polyvalente pour y réaliser des activités.

4- Les horaires

L'ALSH l'Oxalis est ouvert lors des vacances scolaires.

Les parents ont la possibilité d'inscrire leurs enfants lors des vacances scolaires, à la journée. L'Oxalis ouvre ses portes de 8h à 9h et de 17h à 18h. Il n'y a pas de départ anticipé possible durant la journée (sauf cas mentionnés dans le règlement intérieur).

5- Les différents temps

a) L'accueil du matin (8h – 9h)

L'accueil de loisirs ouvre ses portes à 8h. Dès leurs entrée, les enfants sont accueillis par les animateurs. Le responsable effectue le suivi des présences et veille à la communication avec les parents. L'accueil des enfants de l'élémentaire s'effectue à l'Oxalis 1 tandis que celui des maternelles est à l'Oxalis 2.

Sur ce temps d'accueil, l'enfant est libre d'occuper son temps comme il le souhaite et à son rythme. Le personnel aide l'enfant à commencer sa journée dans le calme, il prend le temps de discuter avec lui.

L'enfant a un large éventail de matériels à sa disposition :

- Dessins / coloriages
- Jeux de société
- Jeux de construction
- Poupées et peluches

À 9h, l'équipe d'animation ferme les portes de l'accueil pour entamer la journée avec les groupes d'enfants.

b) Rangement et rassemblement (9h00 – 9h30)

À la fin du temps d'accueil, les enfants rangent les locaux et se réunissent avec les animateurs pour entamer un point sur la journée. C'est aussi un moment privilégié pour prendre connaissance de l'humeur de chacun.

Ce point du matin permet à l'enfant :

- D'avoir une vue d'ensemble sur sa journée (activités, repas, goûter)
- De passer un moment convivial, généralement rythmé par de petits jeux, chants, ...
- De prendre connaissance des points importants liés à la vie quotidienne.
- De s'exprimer lors d'un débat organisé par les animateurs

c) Activités du matin (9h30-11h)

Les activités sont préparées en avance par l'équipe d'animation lors de réunions hebdomadaires tout au long de l'année. Pour répondre aux besoins des enfants ainsi qu'aux envies de chacun, les animateurs proposent des activités diversifiées le matin et l'après-midi (activités manuelles, jeux collectifs et sportifs).

Durant ces activités, l'équipe d'animation veille à la sécurité des enfants et assure une cohérence pédagogique avec les objectifs fixés par l'organisateur, le projet pédagogique ainsi que les thèmes choisis.

Les enfants sont mis à contribution et responsabilisés durant ces activités. Ils aident ponctuellement les animateurs dans la mise en place « matérielle » des activités (principalement sportives).

Ils deviennent alors acteurs de leurs activités et sont responsables du matériel qui leur est confié, de l'utilisation jusqu'au rangement.

d) Temps libre (11h-12h)

Après le rangement des activités, les enfants peuvent jouer librement dans la cour ou dans les locaux de l'Oxalis jusqu'à midi.

e) Le temps du midi (12h-13h)

Le temps du midi est un temps de repas et de détente pour l'enfant. Malgré tout, il s'agit d'un temps éducatif dont la visée s'oriente autour de deux axes :

- Découvrir de nouvelles saveurs
- Vivre en collectivité

Après le lavage de mains, les enfants s'installent dans la cantine. Les animateurs mangent à la table des enfants et veillent à créer une atmosphère conviviale.

Les animateurs aident les enfants dans les gestes courants et les incitent à prendre des initiatives (découpe, débarrassage, remplissage des pots à eau) tout au long du repas.

Sur les périodes d'été, de grandes tables sont installées sous le préau pour profiter du beau temps.

f) Le temps calme et la sieste (13h – 14h15)

P'tits Loulous: Un temps de sieste est organisé pour les maternelles. Généralement, la sieste se déroule jusqu'à 14h30, mais selon l'état de fatigue des enfants, celle-ci peut s'étendre jusqu'à 15h.

Loulous: Véritable coupure dans la journée, le temps calme permet à chacun de se détendre et de se reposer afin de mieux reprendre les activités ensuite. C'est un temps où l'enfant se voit proposer des activités calmes telles que des activités manuelles ou des jeux de société. Ce temps prend fin par le rangement de la salle et un rassemblement afin d'entamer les activités de l'après-midi.

g) Activités de l'après-midi (14h30-16h)

Cf. Activités du matin

h) Goûter et temps libre 16h - 17h30

Le temps du goûter est un moment convivial partagé par les enfants. Les goûters sont élaborés de manière équilibrée. Comme pour le déjeuner, les enfants sont acteurs de ce moment.

Le goûter est également le moment pour réaliser des 'forums', moments d'échanges ou chacun prend la parole pour parler de sa journée, ce qui a plu ou non. L'animateur joue le rôle de modérateur.

À 17h l'Oxalis ouvre ses portes pour le départ des enfants. Des activités sont proposées aux enfants le temps de l'arrivée échelonnée des parents. Activités manuelles et sportives (perles-bracelets brésiliens, foot, balle assise).

6- Les régimes spécifiques

Les enfants atteints d'une maladie chronique et/ou d'une intolérance ou allergie alimentaire, peuvent être admis à condition de mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) entre les parents, le médecin scolaire et la direction de l'Établissement.

7- <u>L'équipe pédagogique</u>

a) Organisation

L'équipe est constituée de directeurs adjoints et d'animateurs. Le nombre d'animateurs présents sur les structures est conforme aux exigences réglementaires. Des animateurs saisonniers renforcent généralement l'équipe durant les vacances scolaires. Un responsable jeunesse complète les effectifs.

L'équipe d'animation est au service des enfants. Elle assure l'encadrement et l'animation en toute sécurité physique et morale. Elle travaille selon les objectifs et les valeurs définis dans le projet éducatif de la commune et dans les différents projets pédagogiques.

b) Rôles et missions de chacun

Animateur

- Accueille les enfants et les parents. Un animateur se rend disponible pour accueillir et transmettre des informations aux parents
- Garantit la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Encadre un groupe d'enfants et leur proposer un programme d'activité variées
- Participe à la rédaction du projet pédagogique et assurer son application au quotidien.
- Anime, construit et maintient la dynamique de groupe
- Applique et contrôle les règles de sécurité dans les activités et dans la vie quotidienne.
- Assure l'organisation matérielle du quotidien.
- Participe à des actions de formation.
- Fait preuve de bon sens, favorise le bien-vivre ensemble, est actif et réactif, enthousiaste, tolérant, sait se remettre en question, est force de proposition, pratique la pédagogie, accompagne l'enfant pour faire et donner l'envie de faire.
- A la notion du service public.

Directeur Adjoint

- Est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants ainsi que de son équipe
- Veille à la communication avec les parents
- Initie le projet pédagogique en lien avec l'équipe d'animation
- Gère les stocks (matériels de fonctionnement, jeux, produits pharmaceutiques)
- Assure la circulation de l'information sur la vie de l'accueil. Formation de l'équipe d'animation : mise en place d'un processus de formation continue.
- Assure la cohérence entre les activités proposées et les objectifs pédagogiques fixés.
- Assure l'autorité dans la démarche éducative
- A la notion du service public.

8- La sécurité

a) Plan Vigipirate

L'accueil périscolaire met en œuvre toutes les mesures de sécurité afin de se conformer aux directives de l'Etat dans le cadre de ce plan Vigipirate.

Concrètement, cela se traduit par la mise en place d'un protocole lors d'une alerte intrusion mais également de gestes préventifs dont l'équipe pédagogique est garante :

- Fermeture à clef des accès aux cours de récréation et locaux en dehors des heures d'ouverture
- Présence d'un référent à l'entrée de la structure lors de l'accueil des parents.
- Contrôle et vigilance accrus des abords de l'école, en visuel direct avec les locaux.

b) Les repas et goûters

Les repas et les goûters sont préparés et livrés par un prestataire de services de restauration collective.

Le prestataire assure la sécurité alimentaire de la préparation jusqu'à la livraison (portions, conditionnement, équilibre nutritionnel, respect de la chaîne du froid).

Ces repas sont quotidiennement contrôlés par l'équipe de cantine qui assure la réception, le contrôle, la chauffe jusqu'au service sur le temps du midi. Le prestataire étant à l'origine de la confection des plats, celui-ci est en mesure de conserver une assiette témoin des repas de manière quotidienne.

Les déjeuners sont équilibrés et ont vocation à faire découvrir aux enfants de nouvelles saveurs, tout en favorisant les producteurs locaux et régionaux.

Tous les trimestres, une « commission cantine » est organisée, rassemblant les services du prestataire, les responsables de structures, les agents de restauration collective, les élus et les parents d'élèves.

Cela permet:

- D'adapter et corriger certains éléments dans les menus que les enfants ont peu apprécié
- De lutter contre le gaspillage alimentaire
- D'assurer une remontée d'informations auprès du traiteur (livraisons, évènements, etc....)
- D'échanger avec les structures d'autres communes pour améliorer ce temps de cantine.

c) <u>Sécurité physique et morale</u>

Lors de la prise en charge d'un groupe d'enfant, une « trousse de secours » est systématiquement présente avec les membres de l'équipe pédagogique. Cette pharmacie est vérifiée et complétée de manière hebdomadaire par l'équipe.

Lors d'un accident, selon la gravité, les parents sont immédiatement contactés. Une déclaration d'accident est par la suite complétée.

d) Projet d'accueil individualisé (PAI)¹

Le PAI est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement avec l'accord de la famille.

Il contient les besoins spécifiques de l'enfant est établi en concertation avec le médecin scolaire, de la Protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier de la collectivité d'accueil.

¹ https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21392

Les besoins thérapeutiques de l'enfant sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant pour sa pathologie.

Le PAI doit notamment contenir les informations suivantes :

- les régimes alimentaires à appliquer,
- les conditions des prises de repas,
- les aménagements d'horaires,
- les dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'enfant
- les activités de substitution proposées.

Il est signé par les différents partenaires convoqués au préalable par le chef d'établissement puis diffusé aux personnes de la communauté éducative concernées.

e) Encadrement

En accueil extrascolaire, les taux d'encadrements sont fixés à 1 animateur/8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur/12 enfants de plus de 6 ans.

9- Solidarité et développement durable

Le groupe scolaire « les Epis d'or » et l'accueil périscolaire / ALSH disposent de bacs à compost. L'utilisation de ces dispositifs doit se faire de manière systématique. Ainsi, en fonction des composantes des repas pouvant être compostées (légumes sans sauce, fruits, etc...), une personne accompagnera un groupe d'enfant afin de déposer les aliments dans les composteurs. C'est un moment privilégié durant lequel l'adulte sensibilise et échange avec l'enfant autour des enjeux environnementaux.

Afin de limiter le gaspillage alimentaire, un membre de l'équipe d'animation est chargé de lister la quantité de produits alimentaires non cuisinés et non consommée par les enfants. Lorsque la quantité est conséquente, la personne en charge en informe les « Resto du Cœur » pour planifier le don. Ce don ne peut s'effectuer que si l'intégralité des dates de péremption/produits a été reportée sur la feuille de transfert puis signée par les deux parties, marquant le transfert de responsabilité.

10- Communication

L'équipe s'engage à restituer aux parents les informations importantes concernant la journée de leurs enfants. La communication orale lors de l'arrivée et du départ des enfants, demeure le meilleur moyen de créer une relation de confiance entre les animateurs et les familles.

Les informations autour du centre de loisirs sont généralement diffusées par plusieurs biais. Tout ce qui relève des inscriptions est accessible via le site internet de la commune. La page Facebook de l'accueil de loisirs, alimentée pendant les vacances, permet aux parents d'avoir un aperçu visuel de la journée de leurs enfants mais également des dernières actualités (programmes, lancement des inscriptions, demandes aux parents pour des dons, etc...).

11-Entretien des locaux

L'entretien est assuré par les animateurs et une entreprise prestataire. Chaque fin de journée, l'entretien des locaux est accompli intégralement. En fin de chaque semaine, le réfrigérateur de la cantine ainsi que le four doivent être intégralement nettoyés.

Il conviendra de laisser les locaux propres en toutes circonstances, le rangement et le nettoyage après une activité font partie de l'activité elle-même.

II. LES OBJECTIFS

1- Objectifs éducatifs

- Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement.
- Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux.
- Favoriser l'égalité entre tous les enfants de tout horizon dans un lieu neutre et bienveillant.
- Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous.

2- Objectifs Pédagogiques

- Faciliter la socialisation de l'enfant
- Favoriser l'autonomie et responsabiliser l'enfant
- Développer la confiance
- Faire découvrir aux enfants les acteurs locaux de Saint Paul de Varces

3- Un mini camp

Nous proposons un mini camp lors de la période estivale. Les objectifs d'un mini camp sont :

- la vie en collectivité
- la coopération
- l'autonomie
- la découverte de culture, de lieux

Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluation	Indicateurs d'évaluation
Accompagner l'enfant dans les gestes courants de la vie quotidienne Confier des responsabilités à l'enfant.	Mise en place d'outils permettant de faciliter la compréhension de l'enfant. Exemple: Outils permettant aux enfants d'évaluer certaines composantes du repas. Ces évaluations donnent lieu à des discussions lors des commissions menus.	Combien d'enfants demandent de l'aide pour s'habiller ? Combien de verres sont renversés durant le goûter ? Qui nettoie les tables après le goûter ?	Une majorité des enfants se porte volontaire durant l'année scolaire.
Mettre en œuvre des actions permettant de faciliter la socialisation Sensibiliser les enfants les à la discrimination et favoriser la mixité.	Proposer une variété d'activités/jeux sportifs collectifs, incitant chaque enfant à coopérer.	Une majorité d'enfants participe à l'activité jusqu'à son terme, l'animateur n'intervient que très peu pour réguler les problèmes de groupe.	Peu d'enfants restent en marge et n'hésitent pas à participer à d'autres activités.
Favoriser la prise d'initiative de l'enfant	Mettre en place des temps d'échanges avec les groupes d'enfants ou chacun peut s'exprimer sur ses envies d'activités. (Top Anim, boîte à idées, baromètre des activités, création de jeux par les enfants et pour les enfants.	Les enfants prennent- il la parole ? Apportent-ils des idées nouvelles ? Sont-ils plus impliqués durant l'organisation et le déroulement de l'activité ?	90% des enfants communiquent plus facilement sur les temps d'échanges communs et ont réalisé des propositions durant l'année scolaire.
Découvrir les lieux, acteurs locaux de Saint Paul de Varces. Exploiter au maximum les infrastructures locales.	- Impliquer les enfants dans des projets en partenariat avec des associations sur des évènements ponctuels (ex: Projet Hérisson avec Saint Paul de Varces Nature, visite d'une ferme pédagogique, etc) -Découvrir et rencontrer les acteurs municipaux indispensables à la vie communale (Mairie, Services Techniques,)	Les enfants sont capables de présenter les différents acteurs locaux et s'impliquent dans les projets proposés.	Les enfants deviennent des acteurs de leur commune et diffusent une dynamique citoyenne.